

tés divers services de l'hôpital, notamment le département des vieux et des vieilles, ainsi que divers services généraux et des ateliers de dévidage et de moulinage des soies.

Mais l'intendant de Lyon, messire Antoine Jean Terray, conseiller du roi en ses conseils et commissaire député pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en ladite ville, dont la somptueuse demeure se trouvait à proximité, sur la promenade des Tilleuls de Bellecour, avait jugé que l'emplacement siérait à merveille pour l'établissement de son hôtel des Fermes, alors situé au loin, à Saint-Paul, dans l'étroite rue de Flandre. Aussi, sans en aviser les administrateurs de la Charité, dont il prévoyait bien la résistance, s'adressa-t-il directement au pouvoir royal, auquel il sut faire ressortir les avantages de l'opération et dont il reçut sans tarder les autorisations nécessaires.

Fort de cet appui, c'est alors seulement qu'il prévint l'administration hospitalière. Le 10 novembre 1785, il écrit aux recteurs pour les informer qu'à la suite des représentations qui ont été faites au Conseil d'Etat sur l'emplacement qu'occupait la douane de Lyon, celui-ci a ordonné le transfèrement de ladite douane dans la partie des bâtiments de la Charité devenue vacante par la suppression de Bicêtre, et que, en conséquence, il a, lui, intendant, fait choix du sieur Dupoux, architecte, pour lui faire connaître la quantité de terrain et les bâtiments nécessaires pour l'établissement projeté et poser la base du traité à passer entre le roi et les administrateurs.

Bien que fâcheusement surpris, les recteurs se contentèrent de répondre qu'ils se conformeraient aux ordres du Conseil d'Etat en communiquant à M. Dupoux tous les plans qui pourraient lui être de quelque utilité.

L'architecte ne perdit pas de temps : le 29 décembre 1785, son rapport était terminé ; mais, comme il devait être chargé de la reconstruction de la nouvelle douane et qu'il avait, par suite, intérêt à présenter le projet sous le jour le plus favorable, son rapport, dénué de détails sur la valeur intrinsèque des bâtiments dont la démolition n'eut, sans doute, jamais été ordonnée si le prix eût pu en être connu, faisait totalement abstraction des constructions qui avaient, nous l'avons dit, coûté 567.000 livres, et estimait en bloc, à raison de 3 £ 15 s. le pied, un terrain de 88.000 pieds de superficie que l'administration hospitalière, elle, évaluait à 12 £.